



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Les autorités fédérales de la Confédération suisse

Vers l'égalité des salaires: faits et tendances

Neuchâtel, 12.06.2009 - Bien que le principe d'un salaire égal pour un travail de valeur égale soit inscrit dans la Constitution fédérale depuis le 14 juin 1981, l'égalité des salaires entre femmes et hommes est encore loin d'être acquise en Suisse. Une brochure publiée par le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG) et par l'Office fédéral de la statistique (OFS) dresse un bilan de la situation actuelle et met en évidence les progrès réalisés, mais aussi les discriminations qui existent encore.

Sous le titre « Vers l'égalité des salaires », une brochure publiée par le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG) et l'Office fédéral de la statistique (OFS) donne un aperçu, bref mais éloquent, des discriminations salariales dues au sexe qui sont observées en Suisse. Elle se fonde sur une étude réalisée à partir des enquêtes sur la structure des salaires de 1998 à 2006.

La bonne nouvelle, pour commencer: la situation s'est dans l'ensemble améliorée pour les bas salaires. Les femmes et les hommes qui doivent vivre avec un salaire de moins de 3000 francs nets sont sensiblement moins nombreux aujourd'hui qu'hier. Les écarts salariaux de nature discriminatoire se sont aussi réduits.

Toutefois, bien que le principe d'un salaire égal pour un travail de valeur égale soit inscrit dans la Constitution fédérale depuis le 14 juin 1981, la discrimination salariale reste une réalité. L'écart entre les salaires est particulièrement frappant. En 2006, les femmes travaillant dans l'économie privée gagnaient en moyenne 24% ou 1747 francs de moins que les hommes. 60% de cette différence s'expliquent par les qualifications personnelles ou d'autres facteurs liés au poste de travail et à l'entreprise. 40% de cet écart ne sont par contre pas explicables et ont par conséquent une origine discriminatoire. Du simple fait de leur sexe, les femmes gagnent en moyenne 700 francs de moins. Les femmes mariées gagnent 31% de moins que leurs collègues masculins mariés, entre autres parce que les emplois à temps partiel tout comme ceux qu'elles trouvent à leur retour à la vie active sont moins bien payés. Le phénomène connu sous le nom de « plafond de verre » existe toujours : les femmes qui occupent une position supérieure sont elles aussi victimes de discrimination salariale, surtout dans le secteur des services. C'est chez elles que l'on observe l'écart de salaire le plus élevé (31%) par rapport aux hommes et la part la plus importante de facteurs non explicables, c'est-à-dire discriminatoires. Une des raisons pourrait être des conditions de promotion différentes et non transparentes pour les femmes et les hommes. Par ailleurs, la part des composantes salariales liées au mérite tend à s'accroître, ce qui accentue l'inégalité salariale dans la tranche supérieure des salaires. En 2006, les hommes ont touché en moyenne 732 francs de plus que les femmes sous forme de paiements spéciaux.

Renseignements:

Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG)
Alberto Meyer, Responsable des relations publique, Tél. : 031 322 68 42
alberto.meyer@ebg.admin.ch

Office fédéral de la statistique (OFS)
Didier Froidevaux, Chef de la section Salaires et conditions de travail, Tél.: 032 713 67 56
didier.froidevaux@bfs.admin.ch

Editeur:

Office fédéral de la statistique
Internet: <http://www.statistique.admin.ch>

Les autorités fédérales de la Confédération suisse
[Contact](#) | [Bases légales](#)

<http://www.news.admin.ch/message/index.html?lang=fr>